

MODALITES D'ADMISSION 2017



GOBELINS, l'école de l'image - 73 boulevard Saint Marcel - 75013 PARIS
tél. 01 40 79 92 12 - info-concours@gobelins.fr - www.gobelins.fr

une école de la

DISPOSITIONS GENERALES 2017

A lire attentivement !

ATTENTION !

Toute la correspondance concernant l'ensemble des épreuves s'effectue par e-mail. Consultez fréquemment votre messagerie (spams compris) !

PROCESSUS DE SELECTION DES CANDIDATS

La sélection des candidats à Gobelins s'effectue en une ou plusieurs étapes : sélection sur dossier, épreuves écrites, techniques, épreuves orales. Voici le déroulement en détail.

1. Dépôt d'un dossier de candidature

Après avoir formulé sa demande de dossier de candidature sur le site internet de l'école www.gobelins.fr/dossier-et-frais-d-inscription le candidat reçoit un dossier par e-mail sous 8 jours environ. Le dossier de candidature doit parvenir à l'école **au plus tard** le jour de la date limite fixée pour la réception des dossiers. Cette date diffère selon les formations, elle apparaît sur la fiche formation du site internet de l'école www.gobelins.fr ainsi que dans les modalités d'admission qui suivent. Nous ne tenons pas compte du cachet de la poste. Tout dossier arrivé après la date limite de dépôt sera refusé. Il est possible de déposer un dossier directement à l'école. Après vérification et validation du dossier, un accusé de réception est envoyé par e-mail au candidat.

Le contenu du dossier de candidature varie d'une formation à l'autre. Il est important de se référer aux modalités d'admission propres à chacune de nos formations (pages suivantes).

L'école refuse les dossiers de candidats ne répondant pas aux critères d'âge et de diplôme. Les candidats n'ayant pas tout à fait le diplôme/profil demandé mais qui peuvent justifier d'un niveau équivalent démontré peuvent rédiger une demande de dérogation. Celle-ci doit être adressée au Service Concours, argumentée et accompagnée de justificatifs : attestation du niveau de la formation suivie, bulletins de notes (BAC et autres études), CV, programme de formation, lettre de recommandation, travaux personnels (copies, Pdf, tirage photos) etc ..., au maximum 10 jours avant la clôture des inscriptions. Ces documents sont conservés par l'école.

Un candidat est autorisé à se présenter plusieurs années à un même concours.

2. Aménagement d'épreuves

Le candidat en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique doit le signaler dès janvier (en raison des délais administratifs) au Service concours (info-concours@gobelins.fr) pour pouvoir éventuellement bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves et obtenir tous les renseignements et formulaires nécessaires.

Le candidat devra constituer un dossier administratif et médical qu'il transmettra à la commission départementale compétente. Une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement. Elle devra nous parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des dossiers de candidature pour qu'elle puisse être prise en compte par GOBELINS.

3. Organisation / Déroulement des épreuves

a) Dépôt d'un dossier de réalisations

Un dossier de réalisations personnelles et/ou professionnelles est demandé avec le dossier de candidature pour plusieurs formations. **Il doit être composé de photocopies des originaux** à l'exception du dossier pour la **Prépa GOBELINS** où il s'agit d'une commande spécifique de l'école qui doit être constitué des originaux. Il est ensuite conservé par l'école avec l'ensemble des épreuves de sélection.

En photographie, il est demandé au candidat d'apporter son book lors du concours écrit. Il lui est redonné à la fin des épreuves.

Lors des épreuves orales, en revanche, le candidat apporte son dossier composé de réalisations originales et repart avec.

Se reporter à chaque formation pour une information détaillée.

b) Épreuves écrites / sélection sur dossier (spécifiques à chaque formation)

Une convocation est envoyée par e-mail environ 8 jours avant la date des épreuves.

Cette étape permet d'effectuer une première sélection : les candidats qui passent avec succès cette épreuve sont admissibles aux épreuves orales et, le cas échéant, aux tests (cf. modalités d'admission de chaque formation).

La liste des candidats admissibles est affichée à la date annoncée sur le site internet de l'école www.gobelins.fr/resultats-d-admission, ainsi que les dates et heures d'entretien. Un e-mail de convocation est envoyé à chacun (vérifier son arrivée éventuelle dans les spams).

c) Épreuves orales / tests

Un jury composé d'enseignants et de professionnels reçoit chaque candidat admissible afin d'évaluer ses aptitudes en relation avec la formation, sa motivation, son projet de formation et son projet professionnel. Le candidat

présente et soutient son dossier de réalisations personnelles et/ou professionnelles.

Une ou deux épreuves, orales et/ou écrites, s'ajoutent pour certaines formations.

Pour chacune des épreuves, les candidats devront impérativement imprimer leur convocation et l'apporter le jour des épreuves ainsi que leur carte nationale d'identité ou passeport avec photographie récente.

4 Publication des résultats et confirmation d'admission

Les listes des candidats admis et en liste d'attente sont publiées sur le site internet de GOBELINS www.gobelins.fr/resultats-d-admission à la date annoncée.

Un courrier postal est envoyé dans les jours suivants aux candidats admis et aux personnes en liste d'attente uniquement.

Les candidats admis doivent confirmer leur inscription par écrit, selon les consignes données (lecture du règlement intérieur, acompte sur les frais de formation ...).

Pour valider leur admission, les candidats admis à une formation en apprentissage doivent avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise avant la date limite précisée dans ce même courrier.

L'école établit une liste d'attente. En fonction d'éventuels abandons de candidats admis (choix d'une autre formation, absence de contrat d'apprentissage ...), l'école peut être amenée à proposer une place aux personnes les mieux placées dans la liste d'attente (cf. modalités d'admission de chaque formation).

Aucun détail des résultats (notes, commentaires) ne sera communiqué aux candidats.

5. Aides financières

L'école accorde des aides qui viennent en déduction des frais de scolarité acquittés par les étudiants sur les formations d'une durée de 2 ans au minimum. Elles peuvent couvrir jusqu'à 80% des frais de scolarité (GOBELINS, Odon VALLET). Elles sont accordées sous conditions de ressources.

Les candidats souhaitant bénéficier de ces aides, sont invités à remettre leur dossier de demande complet, lors des épreuves orales, s'ils sont admissibles.

Les formations "Concepteur et réalisateur de films d'animation" « Photographe » et « Graphiste motion designer » permettent également de bénéficier des bourses de l'enseignement supérieur. Pour ce faire, il faut s'adresser au CROUS pour obtenir le Dossier Social Etudiant dit DES qui sera à constituer **entre le 15 janvier et le 31 mai** via le site Internet du Crous de l'Académie où vous étudiez.

Pour en savoir davantage, consultez notre site : www.gobelins.fr/vie-etudiante#financer.

FORMATIONS PAR LA VOIE DE L'ALTERNANCE

Recherche d'une entreprise d'accueil

Il est recommandé de se préparer à trouver une entreprise d'accueil en parallèle de la progression de sa candidature à GOBELINS (rédiger son CV, s'informer sur le secteur professionnel, les entreprises ...) pour être en mesure de s'y consacrer activement et efficacement dès l'annonce des admissions. En effet, les admis doivent signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans un délai imparti pour être définitivement retenus.

L'école accompagne chacun dans sa recherche d'entreprise (CVthèque à disposition des entreprises, forum d'offres d'emploi ...). L'école organise par ailleurs des speed business meetings permettant aux futurs étudiants de rencontrer les entreprises pour être recrutés.

Le choix d'une entreprise doit impérativement être validé par l'école avant la signature du contrat : vérification de l'adéquation entre les missions proposées et le contenu de la formation.

Attention, il est rappelé que la signature d'un contrat d'apprentissage n'est possible que pour les personnes âgées de 25 ans maximum à la signature du contrat, sauf cas particuliers (consulter la réglementation de ce contrat).

CANDIDATS ETRANGERS

Les **candidats étrangers** susceptibles d'avoir besoin d'un visa, peuvent obtenir des informations sur le site internet de [Campus france](http://Campus.france).

1. Etudiants non francophones

La plupart des cursus pédagogiques de GOBELINS se déroulent en français. Il est donc indispensable que les candidats non francophones maîtrisent suffisamment la langue française afin d'être en mesure d'échanger avec le jury lors des épreuves orales de sélection et s'ils sont admis de pouvoir suivre les cours.

Deux exceptions, l'entrée directe en 2e cycle « Concepteur et réalisateur de films d'animation » et la formation « Animateur de personnage 3D » qui sont proposées en 2 versions, l'une francophone, l'autre anglophone.

2. Reconnaissance des diplômes étrangers en France

Les candidats possédant un diplôme étranger devront produire un document attestant au minimum de son équivalence avec le diplôme français requis par GOBELINS.

Contactez le CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques) et le Centre ENIC (European Network of Information Centres) – NARIC (National Academic Recognition Information Centres) France :

1 avenue Léon Journault - 92318 Sèvres Cedex - FRANCE

Tél. : 01 45 07 60 00

Fax : 01 45 07 60 01

Sites web : www.ciep.fr

3. Contrat d'apprentissage

Les contrats d'apprentissage sont ouverts aux ressortissants des états membres de l'Union Européenne, de l'espace économique européen (l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse) ainsi que de Monaco et d'Andorre.

Les ressortissants hors Union européenne peuvent bénéficier de ce contrat de travail sous réserve de posséder une autorisation d'exercer une activité salariée.

Pour en savoir davantage, vous pouvez contacter le service d'enregistrement des contrats d'apprentissage de la CCIR : 01 55 65 66 23.

MASTERE SPECIALISÉ JEU VIDEO ET TRANSMÉDIA 2017

CNAM-ENJMIN « Interactive Digital Experiences »

En partenariat avec le CNAM / ENJMIN.

PUBLIC CONCERNE

Profils d'entrée : concepteur graphiste, ingénieur informatique, scénariste/réalisateur, producteur, sound designer, UX designer.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur, d'un Master des universités ou titre certifié RNCP de niveau I dans les secteurs de l'informatique, les arts graphiques, le design numérique, l'audiovisuel, l'animation, l'illustration, le management de projets ou le marketing digital.

Accès possible à titre dérogatoire par la VAP (Validation des Acquis Professionnels).

Information détaillée sur : www.gobelins.fr

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Date limite de réception du dossier de candidature à GOBELINS :

Le vendredi 21 avril 2017

PROCESSUS DE SELECTION ET CALENDRIER

Inscriptions auprès du [cnam enjmin](http://cnam.enjmin)

1. Vous devez tout d'abord compléter votre **dossier administratif en ligne** : pour accéder à ce dossier, veuillez cliquer sur [inscription](#).

2. Lorsque vous aurez complété votre dossier administratif (détail ci-dessous), vous aurez **un identifiant, un mot de passe et un numéro de dossier** : veuillez noter et conserver ces informations, elles ne vous seront pas redonnées par la suite.

Vous serez ensuite dirigé(e) vers un **espace de stockage Pydio** pour déposer votre dossier.

3. Vous devez enfin adresser au Cnam-Enjmin (138 rue de Bordeaux - 16000 Angoulême), un chèque de 85€ libellé à l'ordre de l'AG-Cnam de Poitou-Charentes en notant au verso votre prénom, votre nom et votre numéro de dossier.

Pour toutes questions concernant les candidatures, merci d'écrire à candidatures-ide@cnam-enjmin.fr.

1. TESTS	
Date	Vendredi 12 mai 2017
Durée	2h00
Lieu	cnam enjmin
Publication des résultats des tests	Mercredi 24 mai 2017
2. ENTRETIEN	
Date	6 au 8 juin 2017
Durée	environ 50 mn
Publication des admissions	Mercredi 14 juin 2017

Contenu du dossier de candidature

- carte d'identité recto / verso
- CV
- lettre de motivation
- recommandation(s) si il y a
- diplômes ou/et titre ou/et certificats obtenus ou/et formations effectuées
- attestations et descriptif des stages, séminaires ou formation continue si nécessaire
- si demande de VAP :
 - premier et du dernier bulletin de salaire pour chaque emploi
 - attestations de positionnement dans la classification de la convention collective et de l'ancienneté, si elles ne figurent pas sur les bulletins de salaire
 - attestations du président de l'association, du syndicat... indiquant la fonction bénévole, syndicale ou de volontariat que vous occupez dans l'organisation et vos missions...

CONTENU DES EPREUVES

EPREUVES ECRITES

Déroulement des épreuves écrites :

- Épreuve de conception - 90 minutes
- Epreuve d'anglais - 20 minutes
- QCM culture générale – 10 mn

OBJET DE L'EVALUATION	POINTS	CONTENU ET CRITERES D'EVALUATION
Épreuve de conception	40	<p>Un sujet de réflexion sur le jeu transmédia ou la gamification vous sera proposé. Il peut s'agir d'un texte (article d'actualité ou de recherche), assorti de questions ou bien d'un exercice de conception comprenant également des questions (définition de termes, réflexion autour de la cible...).</p> <p>Cette épreuve permet d'évaluer votre capacité à mettre en place une démarche originale, seul(e) et en temps limité.</p> <p>La conception et la représentation d'un système (jeu, web, transmédia) vous sera demandée. Vous présenterez ensuite l'épreuve finalisée lors de l'entretien.</p> <p>Vous proposez une représentation en adéquation avec vos compétences : design d'interaction, design d'interface, schéma d'architecture du dispositif, ligne éditoriale du dispositif ou enfin organisation d'une équipe projet.</p> <p>L'évaluation portera sur : Vos connaissances, votre capacité à structurer des idées et à les synthétiser ; votre niveau d'analyse ; votre niveau d'expression écrite (orthographe comprise) ; votre culture générale.</p> <p>Votre compréhension du sujet, la pertinence de votre réponse, la créativité des idées développées, la qualité de la conception et sur votre capacité à présenter cette épreuve à l'oral.</p>

Epreuve d'anglais	10	Un article en anglais sur l'actualité vous est proposé. Répondez aux questions à l'écrit puis, pendant l'entretien, vous résumerez le sujet à l'oral. L'évaluation portera sur : Niveau de compréhension écrit et oral
QCM culture générale	10	Questionnaire à choix multiples de culture générale

EPREUVES ORALES

Entretien et présentation de réalisations : environ 50 mn

OBJET DE L'EVALUATION	POINTS	CRITERES D'EVALUATION
Présentation et projet professionnel du candidat	20	<p>Vous devrez présenter votre parcours professionnel et vos centres d'intérêts personnels.</p> <p>Vous devrez expliquer vos motivations pour rejoindre la formation et votre projet professionnel.</p> <p>Vous devrez répondre à des questions de culture générale et présenter vos sources d'information.</p> <p>L'évaluation portera sur :</p> <p>L'adéquation entre vos objectifs professionnels et le contenu de la formation, sur votre connaissance du contenu de la formation et sur la préparation de votre projet de formation.</p> <p>Votre culture générale, expression orale, dynamisme, ouverture d'esprit. Votre culture générale, artistique et créative, culture du jeu, du domaine des technologies digitales et niveau de connaissance de ce marché.</p>
Présentation de réalisations	20	<p>Vous devrez présenter des réalisations sur support papier et/ou numérique.</p> <p>La présentation de réalisations est obligatoire quel que soit votre profil.</p> <p>Vous pouvez réaliser un book, c'est-à-dire un dossier contenant des visuels de projets sur lesquels vous avez travaillé, que vous en soyez ou non l'auteur. Un commentaire doit préciser quel a été votre contribution à ce projet. Vous pouvez présenter des réalisations extra-scolaires ou extra-professionnelles.</p> <p>Vous pouvez apporter tout élément que vous jugerez intéressant de nous présenter : applications/sites web, vidéos, jeux, livres, travaux de recherche, mais aussi documents de travail, de suivi de projets...</p> <p>Cette présentation devra rendre compte de votre savoir-faire professionnel, de votre maîtrise technique, de votre organisation et maîtrise des contraintes coût/qualité/délai, ou encore de vos connaissances en management s'il y a lieu.</p> <p>L'évaluation portera sur :</p> <p>La qualité des travaux présentés (techniques, graphiques, stratégiques...), et aussi la capacité à les présenter.</p>

MÉTHODE DE SÉLECTION

La note obtenue lors des tests détermine la liste des candidats admissibles. Ensuite, seules les notes obtenues aux épreuves orales sont prises en compte dans le calcul de la note finale pour l'admission à la formation.